

DÉLIBÉRATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne Sud
SÉANCE du 19 septembre 2014

Délibération n° 88-2014

Suite à la circulaire ministérielle de la Direction Générale des Ressources Humaines du 1^{er} août 2013 incluant la commission consultative des doctorants contractuels dans le processus de renouvellement des instances de représentation du personnel au sein de la fonction publique, le Conseil d'administration approuve, à l'unanimité, la proposition de modification du règlement intérieur de ladite commission.

Sur la question des modalités de désignation des représentants de la Commission de la recherche, il retient l'alternative n° 1 : *L'élection intervient après chaque renouvellement général de la commission recherche du conseil académique, lors de la première réunion de la commission suivant ce renouvellement.*

Membres en exercice : 24 membres

Votes : 17

Pour :	17
Contre :	0
Abstention(s) :	0

Délibération adoptée.

Visa du Président

Jean PEETERS

Document(s) en annexe au présent extrait : Proposition de modification du règlement intérieur de la commission consultative des doctorants contractuels et règlement intérieur modifié

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 24 septembre 2014

Document mis en ligne le : 24 septembre 2014